

1. Une affaire sensible : le droit à l'épreuve d'Internet

Voici l'extrait d'un article issu d'un site web spécialisé dans les affaires judiciaires.

Lis cet article et réponds aux questions en faisant des recherches sur le web.

Extrait :

« Pour se venger de son ex-amant et nuire gravement à sa réputation, la jeune femme avait utilisé tous les moyens technologiques à sa disposition et toute son imagination. A son ex-amant, elle avait envoyé 849 SMS d'insultes, de menaces personnelles et professionnelles. Elle avait contacté sur Facebook l'ensemble de son réseau privé et pro pour le calomnier. Elle avait aussi envoyé des messages par emails à plus de 200 personnes dont ses clients et sa mère. Elle avait ensuite créé une dizaine de profils Facebook, Viadeo, Twitter, Linkedin utilisant son identité, à partir desquels elle entraînait en contact avec ses clients. Elle avait aussi utilisé le pseudo et des photos de l'associée de son ex-amant, et directrice de l'entreprise, pour créer des pages Facebook et ainsi toucher son entourage professionnel avec des propos insultants à son endroit. Elle avait aussi pris pour cible la cousine de sa victime qui avait refusé de retirer l'associée de ses amis sur Facebook. Elle l'avait menacée de prendre contact avec l'école où elle étudie pour dénoncer ses falsifications sur son dossier d'inscription et lui avait réclamé 1 500 €. Cette femme avait également pris pour cible son ex-concubin, qu'elle harcelait depuis leur rupture en lui envoyant moult SMS, emails. Elle avait aussi pris contact avec l'employeur de ce dernier en le calomniant, avec sa nouvelle compagne qu'elle submergeait de messages mais aussi avec sa mère lui envoyant des propos racistes et injurieux. Cette affaire a été jointe à celle de l'amant harcelé, vue la similitude des faits. La prévenue avait fait l'objet d'un classement sous conditions par le procureur de la République, mais elle n'avait pas arrêté ses agissements pour autant. »

Questions :

Quels sont les différents outils que la jeune femme a utilisé ?

Pour chaque outil, précise ce qu'elle a fait avec.

Quels sont les différents chefs d'accusation que l'on pourrait prononcer contre la jeune femme ?

En regardant les peines encourues, et la particularité de la jeune femme, estime la peine dont elle a écopée :

2. Les conséquences d'une expression libre sur Facebook

Voici un article issu du même site web spécialisé dans les affaires judiciaires.

Lis cet article et réponds à la question :

Extrait :

« Une jeune femme qui a publié sur Facebook des propos diffamatoires à l'encontre d'une boîte de nuit a été condamnée à 300 € d'amende avec sursis, et à verser à cette dernière 800 € dont 400 € de dommages-intérêts. Le jugement du 16 septembre 2015 du tribunal correctionnel de Béthune rappelle que l'on ne peut pas écrire n'importe quoi impunément, sur Facebook comme sur n'importe quel support de diffusion. La jeune femme avait posté deux messages sur Facebook, en mode public, affirmant à tort que les videurs du Whizz à Nœux-les-Mines avaient jeté violemment une jeune fille dehors, inanimée et avec une côte cassée. Elle avait repris les affirmations d'un ami, sans vérifier leur véracité. Quand elle a su que c'était faux, elle a retiré ses messages. Mais ils avaient déjà été vus par 4 000 internautes pour le premier message et 1 000 pour le second. Ses propos avaient été rapportés par des clients aux dirigeants de la boîte de nuit, qui ont décidé de porter plainte afin de rétablir la réputation de l'établissement. »

Question :

Qu'est-ce qui aurait pu éviter une condamnation à la jeune femme ?
